

La zone de baignade

Nom de la baignade :
Plage du Dellec

Localisation : Rade de Brest

Commune : **Plouzané**
Département : **Finistère (29)**
Région : **Bretagne**

Personne responsable de la baignade :
Maire de la commune de Plouzané



Carte de la zone de baignade

Saison balnéaire :
du 15 juin au 15 septembre

Surveillance de la baignade :
Baignade non surveillée

Fréquentation moyenne journalière :
De 20 à 50 personnes

Autres activités :
Zone de mouillage

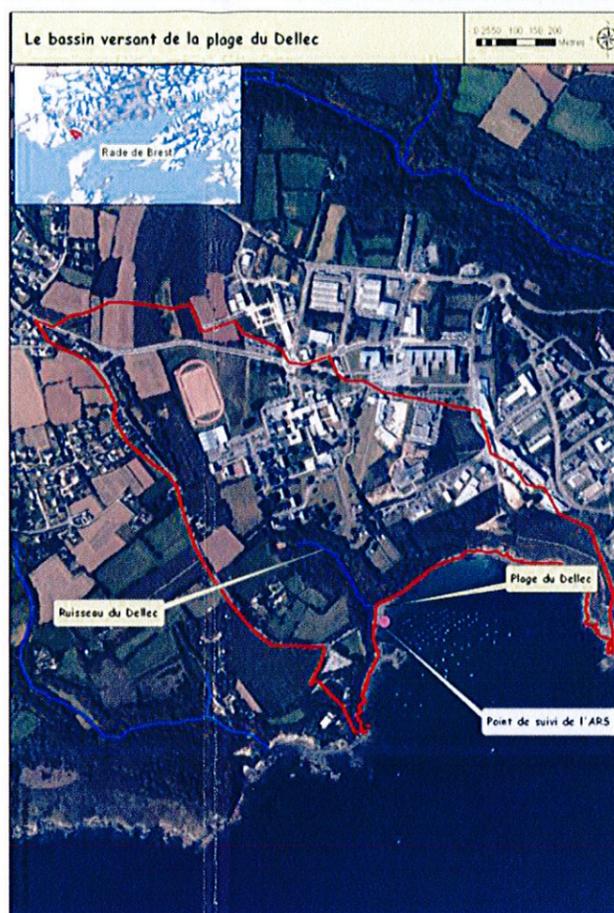
Coordonnées du point de surveillance en RGF93 :
X : 140517.474 – Y : 6833003.704

Dimensions de la zone de la baignade :
Longueur 100 m ; largeur 70 m

Nature de la plage : **sable**



Bassin versant de la zone de baignade



Principales sources de pollution

| Rejets | Risques | Impact | Actions associées |
|--|---------|---|-------------------|
| Assainissements collectifs non conformes | Fort | Impact direct ou via le ruisseau du Dellec et non permanent | 1 |
| Assainissements non collectifs non conformes | Fort | Rejet permanent direct ou via le ruisseau | 2, 3 |

La pluie est le principal facteur aggravant qui entraîne des épisodes de pollution.

Plan d'actions

| | |
|---|---|
| 1 | Finalisation du contrôle des installations collectives et mise en conformité |
| 2 | Finalisation du contrôle des installations non collectives et mise en conformité |
| 3 | Contrôle de l'assainissement des sanitaires avant la saison |

Qualité de l'eau de baignade - Classement de l'Agence Régionale de Santé

| Année | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---|--------------|--------------|------------|-------|
| Classement selon la Directive 76/160/CEE | 8B | 8B | 8A | 8B |
| Classement selon la Directive 2006/7/CE * | Insuffisante | Insuffisante | Suffisante | Bonne |

8 : nombre de prélèvements - A : bonne qualité – B : qualité moyenne – C : momentanément polluée – D : mauvaise qualité

*Simulation réalisée suivant les nouveaux critères de qualité (en vigueur à partir de la saison 2013)

Pour plus d'informations : <http://baignades.sante.gouv.fr>

Episodes de pollution relevés lors des contrôles réglementaires

Aucun mauvais résultat sur la période 2007-2010

Gestion préventive du risque sanitaire

Durant la saison de baignade, la qualité quotidienne de l'eau de mer est évaluée à partir des critères suivants :

- pluviométrie locale sur les dernières 3 heures
- indice de qualité de l'eau de mer le matin
- conditions de marée/dispersion

Une interdiction temporaire de baignade est prononcée par arrêté municipal à l'issue de cette évaluation si le risque sanitaire est avéré.

Recommandations aux baigneurs

- Assurez-vous que la baignade est autorisée en consultant les informations à l'entrée de la plage
- Evitez de vous baigner après un épisode pluvieux
- Faites attention aux écoulements d'eau sur la plage : Evitez les
- Rappel : L'accès à la plage est interdit aux chiens

Pour plus d'informations, le profil de vulnérabilité est consultable en mairie ou sur le site <http://www.brest.fr>